

**APPEL DE CANDIDATURE**

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâti ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ◑ Location et vente ▲ Occupé △ Libre **Date limite de dépôt : 12/04/2021**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
<b>14 CALVADOS - 02 31 47 23 60</b>							
BRUCOURT	L'Herbage de la Chau	2	49	21	○	□	△
Parcelles de marais.							
GRANGUES	la Gauderie	8	76	98	◐	□	△
Maison et dépendances sur propriété herbagère							
VERSAINVILLE	"Les Grands Champs"	10	16	05	○	□	△
Parcelles de labour.							
SAINT PIERRE EN AUGÉ SECTION VAUDELOGES	"Le Bas des Communes"	19	14	10	○	□	△
Parcelles de labour.							
DOZULE	"Les Loirs"	01	01	19	○	□	△
Parcelle de terre.							
COLLEVILLE-MONTGOMERY	Delle de Ruet	00	42	17	○	□	△
Parcelle de labour en bordure de bois.							
ETERVILLE	Les Planitres	01	48	62	○	□	△
Parcelle en nature d'herbage avec abris pour chevaux.							
LE BREVEDENT	Le beau lumeté, la petite pièce	1	35	75	○	□	△
Herbage							
<b>PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE</b>							
GLOS	LA LONDE, DE LA MALADRERIE	19	56	41	◐	□	△
Structure équestre							
MEZIDON VALLEE D'AUGE SECTION CREVECOEUR EN AUGÉ EXT NOTRE-DAME-DE-LIVAYE	Jardin chauvet, Beauvatier	44	81	31	◐	□	△
Structure équestre							
GRANDCAMP-MAISY	Le Houx	95	42	33	●	□	△
Propriété équestre bâtie avec herbages.							
<b>BIEN RURAL</b>							
PLANQUERY	Le Mesnil	05	09	46	●	□	△
Propriété rurale comprenant maison d'habitation, dépendances en pierre, parcelles en nature d'herbage, étang.							
<b>EXPLOITATION AGRICOLE</b>							
ISIGNY-SUR-MER SECTION CASTILLY - COLOMBIERES	Le Grand Marais et Le Clos Brûlé	36	82	73	◐	□	△
Cession d'une unité d'exploitation comprenant un siège d'exploitation avec un ensemble foncier agricole.							
PERIERS EN AUGÉ	L'Herbage Coispel"	24	11	59	◐	□	△
Corps de ferme comprenant : maison d'habitation et bâtiments d'exploitation sur 24ha 11a 59ca de prairie.							
LIVAROT PAYS D'AUGE SECTION HEURTEVENT	la cour heurtevent, de la croix bougon	40	74	21	◐	□	△
Maison d'habitation avec bâtiments agricoles-herbage							
<b>50 MANCHE - 02 31 47 23 64</b>							
BEAUVOIR	Les Grands Marais	9	80	20	○	□	△
BEAUVOIR EXT. PONTORSON	Les Seuques	1	65	40	○	□	△
BEAUVOIR EXT. PONTORSON	Les Seuques	5	18	10	○	□	△
JUVIGNY LES VALLEES (CHERENCE LE ROUSSEL)	La Passaire	1	68	90	○	□	△
JUVIGNY LES VALLEES (CHERENCE LE ROUSSEL)	La Passaire	10	24	05	○	□	△
MONTBRAY	La Chasse	28	44	80	○	□	▲
Biens occupés							
ST JAMES	La Touche Pommier Est	4	89	96	○	■	△
Attribution en jouissance par Convention d'Exploitation SAFER							
CHAMPREPUS	L'Acre de Bas	9	31	38	○	□	△
<b>61 ORNE - 02 31 47 23 67</b>							
BELFORT-EN-PERCHE (SERIGNY)	La Grouas Serigny	3	75	30	○	□	△
<b>27 EURE – 02 35 59 66 97</b>							
<b>BIENS SITUÉS DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL (CELRL)</b>							
CONTENVILLE	Les alluvions	0	63	20	○	■	△
En location par convention du Conservatoire de l'Espace et des Rivages Lacustres							
<b>76 SEINE-MARITIME – 02 35 59 66 93</b>							
ALVIMARE	"Le Grand Goulet"	5	66	34	○	□	△